

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

768^{ème} séance

Mardi 1^{er} avril 2008, à 15 heures
Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 12.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte cette 768^{ème} séance du Sous-Comité juridique du COPUOS.

Je voudrais vous informer de notre programme de travail de cette après-midi. Nous allons poursuivre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général", ensuite, le groupe de travail sur le point 6 se retrouvera pour la première fois sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou que je vois dans la salle et que je salue en passant. Il présidera la première séance de ce groupe de travail. Aux environs de 16 heures, cette après-midi, j'ai l'intention de lever la séance pour permettre la deuxième partie du colloque portant sur "Les implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial", institutions et instruments.

Avez-vous des commentaires ou des suggestions quant à ce calendrier ? Il n'y a pas d'objection ni de commentaire ?

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons donc passer au "Débat général", point 5. J'ai deux orateurs sur ma liste, Mesdames et Messieurs. J'ai deux pays qui souhaitent intervenir et je vais donner la parole au représentant de l'Inde.

M. R.G. NADADUR (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, d'emblée, ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection au poste de Président

de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous sommes ravis de vous voir, M. Kopal de la République tchèque, à la Présidence dirigeant nos délibérations. Nous sommes convaincus que sous votre houlette et avec l'assistance du Bureau des affaires spatiales nous pourrions faire avancer les questions figurant à l'ordre du jour de la présente session.

La délégation indienne voudrait très sincèrement remercier l'Ambassadeur Raimundo González Aninat du Chili pour la façon remarquable dont il a dirigé le Sous-Comité au cours des deux années passées. Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour féliciter et souhaiter la bienvenue à Mme Mazlan Othman qui assume le poste de nouveau Directeur du Bureau des affaires spatiales. Nous sommes heureux de voir pendant la présente session l'IISL et l'Institut européen du droit spatial organiser conjointement un colloque sur "Les implications juridiques des applications spatiales aux fins du changement climatique mondial", nous attendons un échange d'informations et de connaissances pendant ce colloque intéressant.

Je voudrais vous présenter rapidement les progrès réalisés par l'Inde depuis la dernière session de mars dernier. Le 23 avril 2007, le lanceur de satellites polaires de l'Inde a lancé un satellite AGIL de 350 kilos de l'Agence spatiale italienne sur l'orbite. Il s'agissait d'une mission astrophysique à haute énergie de l'Agence spatiale italienne et c'est la première fois qu'un satellite commercial appartenant à un client international a été lancé en utilisant le PSLV. Suite au lancement réussi du PLSVC8 qui était le dixième lancement

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



par le PSLV, il a été réitéré la fiabilité de ce type de lanceur sur différentes orbites et a également confirmé qu'il pouvait s'acquitter de différentes missions spatiales.

Le 2 septembre, le lanceur géosynchrone de l'Inde a lancé notre premier satellite de communication INSAT-GCR. Ce lancement était le cinquième vol de la série GCLV. L'INSAT-GCR est un satellite de communication qui porte douze transpondeurs en bande KU visant à fournir les services de télévision DTH, la transmission des images vidéo, les collectes d'informations numériques et servir de centre d'information nationale pour la collectivité VSAT. Plus récemment, nous avons procédé au lancement du lanceur satellite polaire d'une base de lancement indienne. Il a transporté un satellite commercial pour un client étranger. Ce lancement a été le onzième vol réussi du PSLV.

Dans le cadre du programme d'applications spatiales aux fins du développement national, nos nombreux programmes ont apporté des apports et des résultats inestimables à notre pays. Dans notre effort visant à fournir une éducation de qualité à tout le pays, les projets de télé-éducation ont été réalisés il y a quelques années et ont eu un impact très important à l'échelle du pays. Aujourd'hui, plus de 30 000 classes Edusat ont été créées en Inde. Les réseaux de télé-éducation ont profité aux étudiants des écoles, des collèges, ont profité également des instituts de formation et aux enseignants.

Pour fournir des consultations médicales aux patients dans les zones éloignées ou difficiles d'accès, le projet de télé-médecine entrepris par l'ISRO s'est avéré très utile. Actuellement, ce réseau de télé-médecine couvre 320 hôpitaux dont 270 hôpitaux dans les zones éloignées, les zones rurales et les districts, et des camions mobiles sont connectés à 42 hôpitaux situés dans les grandes villes. Au fil des années, le nombre des centres de télé-éducation et de télé-médecine et de ressources nationales se sont rajoutés à ce réseau. Le satellite de télé-détection CARTOSAT-2 visant à obtenir des données à haute résolution et des imageries d'une plateforme hautement agile, ce satellite de télé-détection a été lancé l'année dernière. Ce satellite fournit des images très utiles à haute résolution qui peuvent être utilisées dans le cadre du développement national.

En Inde, un mécanisme unique pour différents types de services tels que la télé-éducation, la télé-médecine, l'information sur les ressources naturelles pour la planification et le développement au niveau local, des services consultatifs sur l'agriculture, les pêcheries, les ressources en eau et la gestion des ressources

terrestres, etc., sont réalisés par un mécanisme appelé le centre des ressources villageoises. On a créé près de 320 centres de ce type dans tout le pays ce qui donne des informations très utiles aux communautés locales et leur permet de faire face aux différents besoins sociaux. Le nombre de ces centres villageois devrait dépasser les 400 d'ici la fin de l'année. Nous pensons que ce concept de centres villageois est une application tout à fait appropriée qui pourra être reprise dans d'autres pays en développement.

Monsieur le Président, un élément très important des activités spatiales indiennes a été la coopération internationale. Nous continuons à coopérer avec un grand nombre d'agences spatiales et autres ce qui a permis à l'Inde de signer un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux avec différents pays. En novembre 2007, l'Organisation indienne de recherche spatiale et l'Agence spatiale russe ont signé un accord pour une recherche et l'exploration conjointe de la Lune. Cette coopération envisage [??] qui est une mission lunaire conjointe comprenant un engin lunaire sur l'orbite et un engin Rover sur la surface lunaire.

Pour ce qui est du projet SENTINEL-Asie qui a été conçu sous l'égide APRSAF, l'ISRO participera également à cette initiative en contribuant aux trois nœuds, c'est-à-dire fournisseur de données, mise en place des capacités et l'utilisateur. L'ISRO cherche également à fournir des services aux pays en développement dans le domaine des technologies spatiales. Le Centre pour les sciences spatiales et l'éducation pour l'Asie et le Pacifique qui est basé en Inde est une initiative dans ce sens. Le Centre a réalisé 26 programmes supérieurs d'une durée de 9 mois. En plus, ce centre a organisé 19 ateliers à court terme. Jusqu'à présent, 726 étudiants de 30 pays de la région Asie-Pacifique et 26 étudiants de 16 pays en dehors de la région Asie-Pacifique ont pu bénéficier des activités de formation dans ce centre.

En septembre 2007, l'Inde a eu le privilège d'accueillir le 58^{ème} Congrès astronautique international à Iderabad sous les auspices de la Fédération astronautique internationale, l'Académie internationale d'astronautique et l'Institut international du droit spatial. Étant donné que nous célébrons le 50^{ème} anniversaire de l'ère spatiale, des événements spéciaux à cette occasion ont été organisés. Le congrès a bénéficié d'une participation très active aussi bien de la communauté nationale qu'internationale. L'Inde a accueilli également le 17^{ème} Atelier Nations Unies/FIA qui s'est déroulé également à l'Agence nationale de télé-détection à Iderabad en septembre 2007. L'Atelier a été coparrainé par l'ESA. Les délégués participant à cet atelier ont débattu du rôle

des technologies spatiales dans la mise en œuvre des programmes de développement durable dans les pays en développement, mettant surtout l'accent sur la sécurité alimentaire.

La deuxième réunion du Comité international sur les systèmes globaux de navigation par satellite s'est tenue à Bangalore en septembre 2007, pour examiner les différents points liés à la promotion de l'accès universel à la navigation par satellite et les systèmes de positionnement. Ce comité s'est également penché sur la compatibilité et l'interopérabilité. En novembre 2007, la 14^{ème} session du Forum Asie-Pacifique des agences spatiales régionales s'est tenue à Bangalore. L'ISRO a coparrainé cet événement en collaboration avec la JAXA.

Ma délégation estime que la promotion et le développement du droit spatial est essentielle pour l'exploration organisée de l'espace à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité. Nous estimons que le Sous-Comité juridique occupe un rôle de chef de file pour préserver tout le corps du droit spatial qui a été fondé sur des principes éthiques. Nous réaffirmons que les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace élaborés par consensus et acceptés par un grand nombre de pays constituent la pierre angulaire du droit spatial international. L'examen de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace est dès lors un sujet très important pour encourager tous les États qui ne les ont pas encore signés à devenir parties à ces traités. Nous estimons que le GSO, l'orbite géostationnaire est partie intégrante de l'espace et dès lors est déterminée par les traités relatifs à l'espace. Le débat sur ce sujet notamment la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique est essentielle pour arriver à une position commune.

Nous attachons une grande importance à la question des débris spatiaux. La question des débris spatiaux dans les missions indiennes a été abordée dès les phases de la conception de son lanceur et des programmes satellites. La réduction des débris spatiaux est essentielle car les débris constituent une grande menace pour les biens spatiaux. La coopération internationale est nécessaire pour formuler des stratégies appropriées permettant de réduire l'impact et les débris spatiaux sur les missions spatiales de l'avenir. Nous estimons que le principe de la responsabilité commune mais différenciée devrait être adoptée. Autrement dit, les pays qui sont responsables pour la création des débris spatiaux et les pays qui ont des capacités spatiales devraient contribuer aux efforts d'atténuation des débris de façon significative par rapport aux autres pays.

En conclusion, nous voudrions réitérer notre attachement à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques dans l'intérêt commun de l'humanité. Nous appuyons l'évolution et le développement constant du droit pour l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace permettant à tous les pays d'en bénéficier. Nous estimons que chaque État a le droit souverain d'avoir accès à l'espace et aura la possibilité d'utiliser l'espace à des fins de développement et que ce droit devrait être respecté. C'est dans ce contexte que la sûreté et la sécurité des biens spatiaux devraient être préservées afin de garantir la prospérité de l'ensemble de l'humanité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie M. le représentant de l'Inde pour cette déclaration au titre du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général". Dans votre intervention, vous avez résumé les activités de l'Inde dans l'espace et la liste de ces activités est longue et très impressionnante. La liste comprend un grand nombre d'éléments importants. Je ne vais pas récapituler ce que vous avez dit, mais nous savons tous que l'Inde est à l'avant-front dans l'utilisation de technologies spatiales dans le domaine de la télé-éducation, de la télé-médecine et dans d'autres domaines essentiels. Je voudrais également répéter, comme vous l'avez dit, que l'Inde a organisé plusieurs ateliers avec l'Institut international du droit spatial et d'autres organisations, le Congrès d'astronautique qui s'est tenu l'année dernière à Iderabad.

Un autre point important, notamment pour les Nations Unies, à savoir que le 17^{ème} Atelier Nations Unies/FIA s'est tenu à Iderabad en septembre dernier. Vous avez également mentionné un certain nombre d'autres éléments de votre programme spatial. Vous avez également pris position sur le développement du droit spatial et l'Inde estime que le développement du droit spatial est essentiel pour une exploration organisée de l'espace à des fins pacifiques dans l'intérêt de toute l'humanité. Vous avez réaffirmé votre adhésion aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Vous avez également préconisé le développement continu du droit spatial permettant une utilisation et une exploration pacifiques de l'espace dans l'intérêt de toute l'humanité. Je vous remercie pour votre contribution et je vous remercie des paroles aimables que vous avez eues à mon égard, à l'égard du Président sortant et à l'égard du Directeur du Bureau des affaires spatiales. Je vous remercie. Le deuxième orateur sur ma liste est le distingué représentant de la Pologne.

M. R. DRZAZGA (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de ce Sous-Comité.

Nous sommes ravis de vous voir à la Présidence de cette session étant donné que vous avez une longue expérience et énormément de connaissances en la matière, et nous sommes persuadés que sous votre direction nous serons en mesure d'enregistrer des progrès dans nos travaux et nous désirons également exprimer notre reconnaissance envers le travail de votre prédécesseur l'Ambassadeur González. J'aimerais brièvement vous présenter certains commentaires.

S'agissant du point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", nous sommes d'accord pour souligner l'importance d'un cadre juridique international pour l'espace. Toutes les activités menées dans l'espace doivent être menées conformément aux dispositions des traités. Nous sommes parties à quatre traités relatifs à l'espace. Nous ne sommes pas parties au Traité de 1979, mais selon nous les débats sur les différents aspects de ces traités doivent être poursuivis. Nous estimons que l'humanité et tous les États doivent pouvoir bénéficier de l'utilisation de l'espace. C'est pourquoi il est nécessaire de garantir l'utilisation équitable et rationnelle de l'orbite des satellites géostationnaires.

S'agissant de la définition et de la délimitation de l'espace, nous sommes prêts à contribuer au travail au sein du Sous-Comité juridique sur la question. Nous espérons que les débats seront fructueux et productifs.

Nous attendons également la poursuite du débat sur le projet de protocole sur les questions spécifiques relatives aux biens spatiaux relatif à la Convention des intérêts internationaux sur les équipements de matériel mobiles. Nous accordons une grande importance à ce protocole étant donné que ces dispositions pourraient renforcer la possibilité de financer les activités spatiales par des entités privées. Nous nous félicitons du renforcement des capacités en matière de droit spatial qui est un nouveau point à l'ordre du jour. Il est nécessaire de contribuer à la coopération et soutenir les pays en développement. L'échange de point de vue sur les législations nationales en matière spatiale peut contribuer grandement au renforcement de la coopération internationale.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous garantir notre pleine coopération durant la présente session et nous sommes persuadés que sous votre direction les résultats de cette session seront fructueux et bénéfiques pour le développement plus avant du droit spatial international.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le distingué représentant de la Pologne pour son intervention. Il s'agit d'une

intervention plus brève, plus concise que les autres, mais remplie d'informations intéressantes. Vous avez mentionné l'importance d'un cadre juridique international pour l'espace extra-atmosphérique et l'importance de mener ces activités spatiales conformément aux dispositions des différents traités. Vous avez également mentionné le fait que même si vous n'êtes pas partie au 5^{ème} traité sur l'espace vous soutenez néanmoins la poursuite du débat sur la question du protocole, protocole relatif aux biens spatiaux relatif à la Convention de Cape Town et vous avez mentionné l'importance accordée par votre pays à l'élaboration de ce texte. Je vous remercie également pour vos aimables paroles à mon égard et également à l'égard de mon prédécesseur.

Mesdames et Messieurs, ma liste d'orateurs pour cette après-midi au titre du point 5, "Débat général", est épuisée. Y a-t-il d'autres délégations qui désirent intervenir au titre de ce point cette après-midi ? Nous poursuivrons cette discussion demain et j'espère que nous serons en mesure de conclure. Pour tous ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'intervenir, je vous demanderai de saisir l'occasion qui se présentera demain matin.

Je vais lever la séance du Sous-Comité afin que le groupe de travail sur le point 6 puisse tenir sa première réunion avant la deuxième séance du colloque IISL/ECSL de cette après-midi. Mais avant de lever la séance, je voudrais vous rappeler quel sera notre programme de travail demain. Nous nous réunirons à 10 heures précises, nous poursuivrons l'examen du point 5 "Débat général", nous poursuivrons également l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", ainsi que le point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". S'il nous reste du temps, le groupe de travail sur le point 6 se réunira pour la seconde fois sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce.

Y a-t-il des questions, des commentaires par rapport à ce programme ? En l'absence de commentaires, je vais maintenant inviter M. Vassilios Cassapoglou de Grèce à présider la première rencontre du groupe de travail sur le point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". La présente séance du Sous-Comité est levée jusqu'à demain matin 10 heures. Merci.

La séance est levée à 15 h 40.